

## Salle communale Emile PRÊTRE – 58220 CIEZ

### **REGLEMENT INTERIEUR AU 1ER SEPTEMBRE 2022**

#### RESERVATION

Réserver la salle de préférence au moins un mois avant la date d'utilisation.

La demande se fera en Mairie accompagnée :

- d'un **chèque de caution de 500€** à l'ordre du Trésor Public
- d'un **chèque de caution pour le nettoyage de 80€** à l'ordre du Trésor Public
- d'une **attestation d'assurance responsabilité civile (OBLIGATOIRE)** au nom du demandeur.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué lors de la prise en main de la salle.

A l'issue de la location, en fonction de l'état des lieux de sortie, les chèques de caution seront restitués.

La récupération et la restitution de la clé devront être faites par la même personne.

#### UTILISATION

Les murs de la salle ne doivent en aucun cas servir de support à des affiches, tracts, matériel de sonorisation, etc...

Avant de rendre les clés : respecter les prescriptions énoncées sur la feuille remise lors de la réservation. LA SALLE SERA RENDUE PROPRE ET LE MOBILIER RANGE CORRECTEMENT DANS LES LOCAUX ANNEXES AINSI QUE LA VAISSELLE.

La personne qui loue la salle en est responsable (locaux et environnement) durant le temps de la location.

**☞ UN INVENTAIRE SERA EFFECTUE LORS DE L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE EN PRESENCE DU RESPONSABLE ET DU LOCATAIRE.**

#### TARIFS

☞ Les demandeurs doivent acquitter le montant de la location selon le tableau suivant :

JOURNEE	WEEK-END	PROFESSIONNELS A L'HEURE
180,00 €	250, 00 €	6,50 €

Après la restitution des clés en mairie le paiement s'effectuera après l'envoi d'un titre par le Trésor Public.

☞ **Toute dégradation ou casse sera facturée.**

☞ **POUBELLES** : Les déchets recyclables (verres, bouteilles plastiques, boîtes de conserves et bricks alimentaires) devront être **déposés dans les containers (situés dans le bourg derrière l'église)**. Les autres déchets devront être déposés dans des **sacs bien fermés** dans la poubelle prévue à cet effet qui sera sortie le dimanche soir sur le trottoir, au niveau de la petite grille d'accès du parking, pour un ramassage le lundi matin.

**Merci de respecter ce règlement pour le maintien et le bon fonctionnement de la salle**

Le Maire,

François DENIZOT

